

1.11 POLITIQUE D'INSCRIPTION AUX TOURNOIS DES ÉCOLES SECONDAIRES

Version originale adoptée à la session régulière du
Conseil d'administration du 30 octobre 2023

Révisée et adoptée à la session régulière du
Conseil d'administration du 15 octobre 2025

1. Contexte

Improvisation Nouveau-Brunswick (ImproNB) est responsable d'organiser la tenue des tournois d'improvisation des écoles secondaires depuis 2015. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces tournois et le bien-être financier de l'organisme, la politique suivante est adoptée par l'organisme afin de mieux encadrer le processus d'inscription et de paiement des frais d'inscription.

2. Procédure

2.1. Période de candidature – accueillir les tournois

ImproNB lancera un appel aux écoles secondaires du Nouveau-Brunswick afin de sélectionner les écoles hôtes des deux tournois d'improvisation destinés à ce groupe d'âge.

2.1.1. L'appel à tous sera envoyé aux entraîneur.e.s de comité d'improvisation des écoles secondaires ou tout autre membre du personnel scolaire désigné.e.

2.1.2. La période de mise en candidature pour les tournois de l'année suivante sera lancée en début d'année avant la tenue des tournois, au plus tard en février.

2.1.3. La période de mise en candidature prendra fin au plus tard en juin afin d'offrir assez de temps aux écoles intéressées d'obtenir l'information nécessaire pour soumettre leur candidature et d'annoncer où les tournois de l'année suivante auront lieu avant la fin des classes.

2.1.4. Les écoles intéressées soumettent leur candidature par l'entremise d'un formulaire. Les informations demandées dans ce formulaire sont liées aux divers aspects de l'organisation de l'événement, tels qu'à l'environnement et aux ressources physiques disponibles à l'école, à l'accessibilité des installations ainsi qu'aux besoins financiers associés avec la location des espaces, l'utilisation du service de cafétéria, du service de conciergerie et de la surveillance la nuit.

2.1.4.1. Le formulaire est accompagné d'un guide expliquant en plus grand détail et fournissant des exemples de l'information requise à chacune des étapes du processus de demande. Ce document a pour but d'appuyer les écoles dans la rédaction de la demande et d'éviter de soumettre des demandes incomplètes.

2.1.4.2. ImproNB fournira aussi un document exemple pour le recrutement de

partenaires financiers dont l'école pourra se servir afin de déterminer sa capacité à sécuriser du financement externe, élément qui pourrait jouer en leur faveur lors de la sélection par le Comité exécutif (voir 2.1.5.).

2.1.5. Le Comité exécutif assure la révision des candidatures. Les critères de sélection sont variés, mais le Comité exécutif jugera les demandes en se basant, entre autres, sur les points suivants (l'ordre affiché n'indique aucunement l'ordre d'importance des critères de sélection) :

2.1.5.1. Si la demande est complète ;

2.1.5.2. La capacité d'accueillir un nombre suffisant d'équipes (y compris les officiel.le.s) ;

2.1.5.3. L'accessibilité des installations ;

2.1.5.4. Les coûts estimés pour tenir le tournoi ;

2.1.5.5. La capacité de chercher des commanditaires ;

2.1.5.6. La période de temps depuis le dernier tournoi accueilli par l'école ;

2.1.5.7. Tout autre aspect jugé pertinent par le Comité exécutif.

2.1.6. Les écoles seront contactées pour confirmer la sélection et les dates auxquelles le Comité exécutif souhaite que le tournoi soit tenu. Une fois le tout confirmé, une annonce officielle sera faite aux autres entraîneur.e.s du réseau des écoles secondaires.

2.2. Période d'inscription

Une fois les écoles hôtes sélectionnées, le processus d'inscription au tournoi sera entamé. Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription sont obligatoires afin d'assurer la sécurité des participant.e.s, de protéger l'organisme en cas de blessure ou accident durant l'événement, pour assurer le respect de restrictions alimentaires, ainsi que pour pouvoir publier des photos et du contenu vidéo de l'événement à des fins promotionnelles et d'archive.

2.2.1. ImprNB enverra aux entraîneur.e.s du réseau des écoles secondaires une copie du formulaire d'inscription à partager aux participant.e.s tout en indiquant la date limite pour soumettre les formulaires signés.

2.2.1.1. La date limite est déterminée afin de tomber entre 4 à 6 semaines avant le début du tournoi.

2.2.2. Les entraîneur.e.s sont responsables d'obtenir les formulaires des membres de leur équipe et de les soumettre à ImprNB au plus tard à la date limite.

2.2.3. Si assez de formulaires (c'est-à-dire 4 joueur.euse.s et 1 entraîneur.e) ne sont pas reçus à temps, l'équipe ne pourra participer au tournoi.

2.2.4. Même si une équipe soumet assez de formulaires avant la date limite, aucun ajout à l'équipe ne sera accepté après la date limite.

2.2.5. Si un.e membre d'une équipe qui était inscrit.e se désiste entre la date limite d'inscription et la tenue du tournoi, le.la membre ne pourra être remplacé qu'à partir d'un.e membre déjà inscrit.e.

L'école hôte et ImproNB enclencheront le processus d'organisation de l'événement dès la date limite atteinte. Ces mesures sont mises en place afin de permettre l'organisation rapide et sans surprise d'un événement comprenant de nombreuses composantes tel que la création d'un horaire, la commande de nourriture en respectant des restrictions alimentaires, la réservation de locaux d'une taille appropriée, déterminer le nombre adéquat d'officiel.le.s, etc.

2.3. Facturation

Des frais d'inscription de base sont imposés ainsi que des frais associés aux membres supplémentaires intégré.e.s à une équipe tel que décrit ci-dessous. Les frais d'inscription sont donc déterminés par le nombre de participant.e.s dans chaque équipe. Ce montant sera donc déterminé dès que la date limite pour les inscriptions sera atteinte.

2.3.1. Les frais d'inscription aux tournois secondaires sont établis selon le tournoi comme suit:

2.3.1.1. Tournoi de Qualification - Un frais de base de 450 \$ par équipe (incluant 8 joueur.euse.s et jusqu'à 2 entraîneur.e.s). Un frais additionnel de 30 \$ par observateur.rice (max. 4) et/ou adulte accompagnateur.

2.3.1.2. Championnat provincial - Un frais de base de 500 \$ par équipe (incluant 8 joueur.euse.s et jusqu'à 2 entraîneur.e.s). Un frais additionnel de 30 \$ par observateur.rice (max. 4) et/ou adulte accompagnateur.

2.3.1.3. Exception - L'équipe hôte des tournois n'a pas à payer les frais de base pour s'inscrire au tournoi.

2.3.2. Une facture au montant nécessaire pour couvrir l'inscription de toutes personnes ayant soumis leur formulaire d'inscription sera préparée la semaine suivante à la date limite de la période d'inscription.

2.3.3. Les entraîneur.e.s sont responsables de soumettre la facture à la personne-ressource à leur école (direction, agent.e communautaire, membre du district, etc.) afin que le paiement soit effectué dans les plus brefs délais.

2.3.4. Si un.e membre d'une équipe qui était inscrit.e se désiste entre la date limite et la tenue du tournoi, le montant de la facture ne sera pas ajusté puisque les démarches de réservation de salles et de commandes de nourriture seront déjà entamées en fonction du nombre d'inscriptions reçues.

2.3.5. ImproNB effectuera un rappel 7 jours avant le début du tournoi à toutes les équipes qui n'auront pas encore soumis leur paiement.

2.3.6. Le montant devra préférablement être payé avant la tenue de l'événement afin d'assurer qu'ImproNB ait les fonds en banque pour que le tournoi ait lieu.

2.3.7. Dans des cas extrêmes, ImproNB pourra allouer jusqu'à 3 semaines après la tenue d'un tournoi pour recevoir le paiement afin de ne pas accumuler d'intérêt sur des dépenses encourues durant l'événement.

2.3.8. Si un paiement n'est toujours pas obtenu à l'échéance établie au point 2.3.7., l'équipe en question ne pourra participer au prochain tournoi des écoles secondaires organisé par ImproNB.

Ces mesures peuvent paraître strictes, mais elles sont nécessaires pour assurer la santé financière d'ImproNB. En tant qu'organisme à but non lucratif, ImproNB n'a que très peu ou pas d'argent en banque n'étant pas associé à des projets spécifiques. Le simple fait d'accumuler de l'intérêt sur sa carte de crédit ou sur des factures impayées met à grand risque l'organisme, devenant vulnérable à une gamme de retombées négatives s'étendant de pénalités mineures à la banqueroute. Vu la gravité des impacts potentiels de paiements remis en retard, les pénalités pour non-paiement se doivent d'être tout aussi sévères.